

Open access et évaluation des productions scientifiques dans l'espace européen de la recherche

Celina Ramjoué

Chargée du dossier "open access"

Commission européenne, Direction Générale de la Recherche et de l'innovation

Introduction

Bonjour à tous. Merci beaucoup d'avoir invité la Commission européenne à participer à ce colloque important. Je m'excuse de ne pas pouvoir être présente aujourd'hui physiquement et je remercie vivement Jean-Claude Guédon qui a accepté de vous présenter quelques réflexions de ma part sur « Open access et évaluation des productions scientifiques dans l'Espace Européen de la recherche ».

Comme vous l'aurez vu dans le programme, je travaille pour la Commission européenne, et plus spécifiquement pour la Direction Générale de la Recherche et de l'innovation. Je m'y occupe d'« open access » (ou libre accès) depuis 2006.

Les activités de la Commission européenne sur open access sont ancrées dans le contexte politique plus vaste de "l'Espace européen de la recherche" (EER) et "l'Union de l'Innovation".

L'"Espace européen de la recherche" réunit les activités, politiques et programmes européens de recherche et de développement menés dans une perspective transnationale.

L'Union de l'innovation est une des initiatives phare "d'Europe 2020" visant à stimuler et à accélérer l'innovation en Europe.

Je vous parlerai aujourd'hui de l'évaluation des productions scientifiques et d'Open Access en trois parties :

- Premièrement, je vous décrirai ce que fait la Commission européenne en matière d'évaluation des productions scientifiques en insistant aussi sur ce qu'elle ne fait pas ... ou pas encore.
- Deuxièmement, je vous parlerai de ce que nous faisons dans le domaine d'open access et comment cela nous mène vers le thème plus vaste de l'évaluation des productions scientifiques.
- Troisièmement, je dirai quelques mots sur les potentiels développements futurs en ce qui concerne une réflexion sur l'évaluation des productions scientifiques.

Mes réflexions portent sur la recherche en général, et pas seulement sur les sciences humaines et sociales qui sont le thème de ce colloque.

Ceci dit, comme je viens moi-même du monde de la recherche en sciences sociales, j'ai une compréhension et une sympathie particulières pour les SHS.

La Commission européenne et l'évaluation des productions scientifiques

a) La Commission s'occupe depuis des décennies d'évaluer - ou plus précisément: de faire évaluer par des experts externes - des contenus scientifiques sous forme de projets soumis aux programmes cadres pour la recherche et le développement.

Beaucoup d'entre vous auront déjà eu l'expérience soit de soumettre ou d'évaluer de tels projets de recherche européens. Ces projets à évaluer sont une sorte de "pré-production" scientifique, car

il ne s'agit justement que d'un *projet* de recherche. Mais très souvent cette pré-production est basée sur bien d'autres recherches déjà effectuées.

Ce domaine de l'évaluation de projets est très important pour la Commission, car il s'agit d'assurer la qualité de la recherche qu'elle finance grâce à un processus d'évaluation robuste, fiable et performant. Pour la Commission et pour d'autres organismes finançant la recherche, il y a lieu de réfléchir aux détails de l'évaluation de la recherche financée, notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation.

Par exemple, quel doit être le poids du critère "impact potentiel" par rapport au critère "qualité scientifique"? Doit-on penser à inclure de nouveaux critères, par exemple le fait de tenir compte des pratiques de recherche « nouvelles » ou « éclairées », dont l'utilisation de l'open access ?

b) La Commission européenne se penche aussi sur l'évaluation des productions scientifiques issues des projets qu'elle finance. Elle cherche bien sûr à évaluer l'impact des programmes de recherche européens, par exemple en générant des statistiques sur le nombre de projets financés par domaine, le nombre de brevets liés à un projet européen, etc. Cette évaluation est déjà plus difficile, car elle se concentre surtout sur ce qui se passe *après la fin* d'un projet formel de recherche.

Nous travaillons continuellement et essayons d'améliorer cette partie de l'évaluation des productions scientifiques, ceci bien entendu dans l'objectif de pouvoir démontrer l'utilité de la recherche européenne et de rendre attrayant nos programmes de recherche.

c) Enfin, la Commission européenne est relativement peu avancée dans ses réflexions en matière d'évaluation des productions scientifiques de manière générale (non limité aux programmes cadres).

Elle ne fait que commencer de se poser les questions de ce colloque et de participer au débat plus large qui remet en question les pratiques communes de l'évaluation des productions scientifiques.

Dans les deux prochaines parties, j'exposerai ce début de questionnement, qui, j'espère, se développera rapidement.

Open access et évaluation des productions scientifiques

Me voici donc arrivée au thème de *l'open access* (ou libre accès).

La Commission européenne a commencé à s'occuper de *l'open access* en 2006, à travers la publication d'une étude économique sur les marchés des publications scientifiques en Europe. Ont suivi en 2007 une Communication et des Conclusions du Conseil Compétitivité sur l'information scientifique à l'ère numérique: accès, dissémination et préservation. En 2008, nous avons lancé un pilote *open access* dans le 7^{me} Programme Cadre. En 2009, la Commission a entamé un processus invitant les Etats Membres à devenir plus actifs concernant les informations scientifiques numériques dans le cadre plus vaste de l'Espace européen de la recherche. En 2010, Neelie Kroes devient Commissaire pour la stratégie numérique et proclame l'importance et le potentiel d'*open access*, non seulement aux publications, mais aussi aux données issues de la recherche. Toujours en 2010, les initiatives phare "Union de l'Innovation" et la "stratégie numérique pour l'Europe" viennent affirmer l'importance du thème d'*open access* dans une perspective de croissance et d'innovation. 2011 est l'année de préparation pour une nouvelle série de documents politiques de la Commission. J'y reviendrai.

En quoi ce parcours "open access" est-il pertinent pour l'évaluation des productions scientifiques ?

Il est pertinent dans la mesure où, au fil des années parcourues avec ce thème passionnant d'*open access*, nous nous sommes rendus compte que c'était un thème parmi beaucoup d'autres remettant en question les pratiques de recherche communes. Je veux dire par là qu'il n'est plus suffisant ni accepté de faire de la recherche comme elle était souvent faite dans le passé, c'est-à-dire plus ou moins en vase clos, sans échange avec le monde hors de la recherche.

Au contraire, il faut maintenant que la recherche, et je parle avant tout de recherche appliquée, soit responsable, qu'elle réponde à la politique et à la société. Cette recherche doit tenir compte des besoins et points de vue des utilisateurs potentiels et des groupes sociétaux concernés. Elle doit être transparente, ouverte et correctement diffusée, d'où le besoin d'*open access*.

C'est en passant par cet objectif de recherche et d'innovation responsable, contenant entre autres la vision 'ouverte' du libre accès, que l'on arrive entre autres au thème plus large de l'évaluation des productions scientifiques.

Bien sûr, la question de l'accès est liée de manière très intime à la bibliométrie :

- Par exemple, les revues *open access* peuvent souffrir du monopole du Facteur d'Impact (Impact Factor).
- Par exemple, les bases de données "classiques" de revues scientifiques ne reprennent pas toutes les revues en *open access*.

L'avancée de l'*open access* se heurte donc très rapidement aux outils et aux pratiques dominants.

En même temps, le progrès scientifique et le potentiel innovateur ne peuvent pas se développer de façon optimale sans *open access*.

Il faut donc repenser le système d'évaluation des productions scientifiques. D'où la très grande utilité de ce colloque et de la série d'études *JournalBase* qui y a mené.

Vers une réflexion sur l'évaluation des productions scientifiques

Open access et, de manière plus large, 'recherche et innovation responsable': voilà donc le contexte dans lequel la Commission européenne commence à s'intéresser de plus près aux questions d'évaluation des productions scientifiques. Par conséquent, en 2009, nous avons publié un appel à propositions visant à évaluer les systèmes d'évaluation des productions scientifiques au niveau du chercheur individuel¹.

Étaient invités des projets comparatifs se penchant de manière critique sur la façon courante d'évaluer le succès, la qualité, l'excellence et l'impact de la production scientifique. Les thèmes à aborder pouvaient inclure, par exemple, le système de relecture par les pairs (« peer review »), les indicateurs bibliométriques, la structure des carrières scientifiques, et la question des obstacles dans les carrières scientifiques liés spécifiquement au genre.

Deux projets ont été retenus pour financement et ont débuté cette année, chacun pour une durée de trois ans.

- **Le premier projet s'intitule « Academic Careers Understood through Measurement and Norms », acronyme : ACUMEN.**

ACUMEN constate :

- que l'on attend de plus en plus que la recherche ait un impact socio-économique,
- mais que l'on n'adapte pas le système d'évaluation des productions scientifiques à cette attente.
- Le projet se propose d'analyser cette situation, notamment
 - les problèmes que comportent les critères d'évaluation quantitatifs et le manque de critères qualitatifs,
 - les problèmes des systèmes de « peer review »
 - le fonctionnement (et le dysfonctionnement) des carrières scientifiques

Sur cette base, ACUMEN vise à préparer un **portefeuille de critères et lignes directrices d'évaluation** pour remédier à cette situation.

¹ SIS-2010-1.3.3-1 "Assessing how research outputs at individual researcher level are evaluated and measured" (Science in Society Work Programme 2010).

➤ **Le deuxième projet retenu est SISOB, « An Observatorium for Science in Society based in Social Models ».**

L'objectif de SISOB est de développer un outil à travers lequel il est possible de mesurer l'appropriation et la diffusion des connaissances scientifiques.

Il s'agit donc d'un outil d'évaluation allant au-delà des outils classiques et se concentrant sur la question de l'impact sociétal de la recherche.

Nous avons donc deux projets très prometteurs et complémentaires.

ACUMEN développe une façon plus « sociétale » d'évaluer les chercheurs et SISOB développe un outil pour mesurer l'impact sociétal de la recherche.

Nous voyons ces projets comme un début de réflexion au niveau européen, à continuer, à alimenter et à construire dans les prochaines années.

Conclusion

En conclusion de cette brève intervention, je voudrais vous signaler que la Commission européenne adoptera, à la fin de cette année, une nouvelle Communication ainsi qu'une première Recommandation aux Etats-membres, portant sur les informations scientifiques numériques.

Plus précisément, elle se concentrera sur les thèmes d'accès, d'utilisation et de préservation des informations scientifiques, mais il est aussi probable qu'elle aborde, de manière probablement assez générale, la question des systèmes d'évaluation de recherche. L'objectif serait de signaler qu'il existe un lien bien réel entre ces thèmes, et qu'ils ne peuvent être traités de manière complète les uns sans les autres.

Nous avons eu, il y a quinze jours, une audition publique préparant ce processus politique menant à la Communication et la Recommandation prévues. Lors de cette audition, nous avons écouté plusieurs interventions passionnantes, puis un vif débat sur la question des systèmes d'évaluation de recherche. Le message est clair : l'Europe doit continuer à s'intéresser à ce domaine.